



Restitution effets personnels suite à décès

Par **Kunéconde**, le **28/03/2024** à **19:25**

Bonjour,

Mon conjoint de PACS est décédé en octobre dernier, depuis, sa fille unique est devenue héritière de l'ensemble des biens immobiliers et financiers notamment. Elle ne me donne aucune nouvelle sur l'avancée de la succession, cependant, elle refuse de me restituer mes effets personnels présents dans les logements de son père. Elle m'indique avoir vidé les logements et ne pas avoir à me restituer quoi que ce soit.

Quelle démarche dois-je engager ? Sous quel délai, sachant qu'elle a mis ces biens en vente.

Merci

Par **Visiteur**, le **28/03/2024** à **19:46**

Bonjour et condoléances,

Vous pouvez lui envoyer un courrier RAR pour demander la restitution de vos affaires personnelles, notamment celles dont vous avez les factures à votre nom ou qui sont clairement vôtres (vêtements, documents)